



ACADÉMIE DE DIJON

Liberté

Égalité

Fraternité

Certificat d'Aptitude aux Fonctions
De Formateur Académique - CAFFA



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CAFFA - RÉUNION D'INFORMATION

SESSION 2023

CAFFA

Sommaire

- 1. Une ambition nationale, un enjeu académique et un enrichissement professionnel**
- 2. Un cadre réglementaire national**
- 3. Formation et accompagnement des candidats**

1. Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique : *une ambition nationale, un enjeu académique et un enrichissement professionnel*

Le CAFFA : une ambition nationale, un enjeu académique et un enrichissement professionnel

En 2013 - la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République réforme en profondeur la formation aux métiers du professorat et de l'éducation.

Le CAFFA est créé pour les enseignants du 2nd degré, et le CAFIPEMF actualisé pour les enseignants du 1^{er} degré.

Objectifs :

- constituer un ***réseau dense d'enseignants et de personnels d'éducation formateurs***,
- ***développer les compétences des formateurs en académie*** tout en contribuant au rapprochement des cultures professionnelles des formateurs des 1^{er} et 2nd degré
- inscrire le candidat dans un cursus accompagné lui permettant en deux ans ***une appropriation progressive des enjeux et des compétences liées aux fonctions de formateur.***

Éléments issus de la circulaire n°2015-110 du 27 juillet 2015

Le CAFFA : une ambition nationale, un enjeu académique et un enrichissement professionnel

En préparant et en obtenant le CAFFA un enseignant sera à même :

- de réfléchir de façon avancée sur ses pratiques professionnelles, formaliser et communiquer sur l'analyse conduite
- d'enrichir son parcours professionnel et d'élargir son champ de compétences
- d'intégrer un réseau de formateurs

Éléments issus de la circulaire n°2015-110 du 27 juillet 2015

2. Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique :

- *Cadre réglementaire*
- *Conditions d'inscription*
- *Epreuves*

Le CAFFA : un cadre réglementaire

Textes de référence

Décret n 2015 885 du 20 juillet 2015



Arrêté du 20 juillet 2015



Circulaire n 2015 110 du 21 juillet 2015



Le décret du 20 juillet 2015 institue une certification d'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA), **exigée** des ***candidats aux fonctions comportant des activités d'animation, de recherche et de formation dans le cadre de la formation initiale et continue*** des personnels enseignants et des personnels d'éducation de l'enseignement du second degré

Eléments issus de la circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015

Le CAFFA : les conditions d'inscription

Examen ouvert aux :

- *personnels enseignants du 2nd degré titulaires,*
- *conseillers principaux d'éducation titulaires,*
- *contractuels en CDI*

justifiant, au 31 décembre de l'année de l'examen, d'au **moins cinq années de services accomplis (*)** en qualité de **professeur ou CPE** titulaire ou non titulaire dans :

- un EPLE,
- une unité spéciale d'enseignement
- une école supérieure du professorat (IUFM, ESPE, INSPE)

(*) de manière continue, discontinue ou à temps partiel, effectués dans les mêmes conditions, hors du territoire national

Le CAFFA : les épreuves

Deux phases d'épreuves sur 2 ans :

Phase n°1 - Admissibilité

(1^{ère} année) – 1 épreuve

- **Entretien de 45 minutes avec le jury**
15 minutes d'exposé puis 30 minutes d'entretien avec le jury, lequel s'appuie sur le rapport d'activités(*) fourni par le candidat.

() Le **rapport d'activités** de 5 pages maximum (hors annexes) et ajouts des rapports d'évaluation administrative et pédagogique, et le cas échéant du ou des rapports de rendez-vous de carrière.*

Le CAFFA : les épreuves

Deux phases d'épreuves sur 2 ans :

Phase n°2 - Admission

(2^e année) – 2 épreuves

- **Epreuve de pratique professionnelle** *laissée au choix du candidat :*
 - analyse de séance dans le cadre du tutorat
ou
 - animation d'une action de formation suivie d'un entretien avec les deux examinateurs qualifiés adjoints au jury
Durée 60 à 90 minutes 30 minutes d'entretien
- **Soutenance du mémoire professionnel (*)**
soutenance avec les membres du jury et les deux examinateurs qualifiés adjoints au jury
Durée 45 minutes dont 30 minutes d'entretien

(*) Le mémoire porte sur un travail personnel de réflexion sur un sujet choisi par le candidat exposant une problématique d'accompagnement ou de formation. Le mémoire constitue un document de 20 à 30 p hors annexes.

Le CAFFA : les épreuves

Les quatre domaines de compétences du formateur :

- 1. Penser – Concevoir – Elaborer**
- 2. Mettre en œuvre – Animer**
- 3. Accompagner l'individu et le collectif**
- 4. Observer – Analyser - Evaluer**

Ces quatre domaines sur lesquels se fonde la certification sont déclinés en critères adaptés aux épreuves

Le CAFFA : les épreuves

Les critères de l'épreuve d'admissibilité

- **Le rapport d'activité :**
 - Analyse du parcours professionnel
 - Qualité formelle du rapport d'activité
 - Pertinence des expériences significatives présentées
 - Capacité à s'informer et se former
- **L'entretien :**
 - Qualité de la communication
 - Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)
 - Ecoute , sens du dialogue et de la controverse professionnelle
 - Mise en perspective, projection dans le métier de formateur
- **Intégration du numérique**
 - Qualité et pertinence de l'usage du numérique

Chaque **critère observable** est évalué et associé à l'un des **quatre degrés de maîtrise** :

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Insuffisant
- Très insuffisant

Chaque **critère observable** est évalué et associé à l'un des **quatre degrés de maîtrise** :

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Insuffisant
- Très insuffisant

Le CAFFA : les épreuves d'admission

Les critères observables pour l'épreuve de pratique professionnelle

- **Analyse de pratique et entretien du candidat avec le stagiaire :**
 - qualité de l'analyse de la séance
 - dialogue constructif
 - remarques hiérarchisées
 - conseils pertinents et opérationnels
 - pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible proposé

- **Entretien du candidat avec les examinateurs :**
 - Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire
 - Justification des choix opérés
 - Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle
 - Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire

— — — — — Ou — — — — —

- **Animation d'une action de formation :**
 - traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés
 - ancrage dans le cadre de référence et le contexte de l'exercice
 - capacité à accompagner un collectif professionnel
 - Qualité de l'animation et des interactions
 - utilité des supports et des outils mobilisés

- **Entretien du candidat avec les examinateurs :**
 - Analyse distanciée de l'action de formation
 - Justification des choix opérés
 - Inscription la réunion de l'action de formation dans la durée
 - Ecoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle

Le CAFFA : les épreuves d'admission (suite)

Les critères observables pour le mémoire professionnel et la soutenance

- **Le mémoire professionnel :**
 - Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées
 - Qualité formelle du mémoire
 - Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques
 - Intérêt du dispositif expérimenté
 - Traitement, analyse et interprétation des données recueillies
- **La soutenance :**
 - Qualité de la communication
 - Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)
 - Ecoute , sens du dialogue et de la controverse professionnelle
 - Mise en perspective, projection dans le métier de formateur
- **L'intégration du numérique**
 - Qualité et pertinence de l'usage du numérique

Chaque **critère observable** est évalué et associé à l'un des **quatre degrés de maîtrise** :

- Très satisfaisant
- Satisfaisant
- Insuffisant
- Très insuffisant

Ce dernier item viendra moduler (+/- 2 points) la note finale du candidat sur 20

3. Le certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique :

- *Formation et accompagnement des candidats*
- *Le calendrier académique*
- *Le site académique*

Le CAFFA : La formation et l'accompagnement

Préparation à l'admissibilité

4 journées de 6h

- Mardi 18 octobre
Mise en perspective du parcours et accompagnement à la rédaction du rapport d'activité
par Sandrine Douru - INSPE
- Lundi 14 novembre
Structure de l'exposé pour l'oral et questionnement autour des missions du formateur
par Sandrine Douru - INSPE
- Mercredi 14 décembre
Préparation de l'oral d'admissibilité (articulation avec le RA)
par Sandrine Douru - INSPE
- Vendredi 16 juin
Introduction au mémoire
par Lucie Corbin - INSPE

Le CAFFA : La formation et l'accompagnement

Préparation à l'admission

4 journées de 6h

- Jeudi 13 octobre
Préparation à la rédaction du mémoire *par Lucie Corbin - INSPE*
- Jeudi 10 novembre
L'entretien conseil et son analyse *par Florence Poupon - INSPE*
- Jeudi 8 décembre
L'analyse de formation *par Etienne Boggio – INSPE*
- Jeudi 19 janvier
Préparation à la soutenance du mémoire et à la controverse professionnelle
par Lucie Corbin et Etienne Boggio - INSPE

Le CAFFA : le calendrier académique

• L'inscription au CAFFA :

- inscriptions à la session d'admission et d'admissibilité 2022 du **01 septembre à 12h00 au 26 septembre 2022 à minuit** à l'adresse suivante <https://extranet.ac-dijon.fr/diplome/>
- envoi de la confirmation d'inscription et des pièces justificatives : **le 27 septembre 2022, le cachet de la poste faisant foi**

• Phase d'admissibilité :

- **6 janvier 2023, le cachet de la poste faisant foi : envoi rapport d'activité** (*en 1 exemplaire + Clé USB*)
- **du 23 janvier au 03 février 2023 : épreuve d'admissibilité**
- **semaine du 06 au 10 février 2023 : publication des résultats**

• Phase d'admission :

- **le 14 novembre 2022 au plus tard : choix de l'épreuve de pratique professionnelle**
(par courriel à l'adresse suivante : ce.dec3.atoss3@ac-dijon.fr)
- **du 03 janvier au 24 février 2023 : épreuve de pratique professionnelle** (*sur site*)
- **06 mars 2023 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi: dépôt du mémoire professionnel** (*en 1 exemplaire + Clé USB*)
- **du 27 mars au 07 avril 2023 : soutenance du mémoire professionnel**
- **semaine du 11 au 14 avril 2023 : publication des résultats**

Le CAFFA : le site académique

CONTACT ACADÉMIQUE

Service DEC 3 - Bureau 127W

03.80.44.86.40

ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr



SCOLARITÉ ÉTUDES EXAMENS

La vie de l'école, du collège et du lycée, l'orientation, les bourses et aides financières, les modalités d'inscription, examens et diplômes, valeurs et engagements.

ÉCOLES, COLLÈGES, LYCÉES >

LES AIDES >

EXAMENS

LA RÉUSSITE DE TOUS LES
ÉLÈVES >

ORIENTATION ET ACCÈS À
L'ENSEIGNEMENT SUP >

L'APPRENTISSAGE

FORMATION TOUT AU LONG DE LA
VIE >

VIE DE L'ÉLÈVE >

année scolaire 2021-2022

Entrer vos mots clés



Le CAFFA : le site académique

CONTACT ACADÉMIQUE

Service DEC 3 - Bureau 127W

03.80.44.86.40

ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr

CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Certification complémentaire

L'examen de la certification complémentaire permet à des enseignants stagiaires ou titulaires de valider des compétences particulières ne relevant pas du champ de leur concours de recrutement.

[En savoir plus](#)

2CA-SH

Certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

[En savoir plus](#)

CAPA-SH

Examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle pour les aides spécialisées, les enseignements adaptés et la scolarisation des élèves en situation de handicap.

[En savoir plus](#)

CAFIPEMF

Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur

[En savoir plus](#)

CAFFA

Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique

[En savoir plus](#)

4. Temps d'échanges

Le CAFFA : vos questions

Contact académique
Service DEC 3 - Bureau 127W
Fatima BONNET
03.80.44.86.40
ce.dec3-atoss3@ac-dijon.fr



**ACADÉMIE
DE DIJON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MERCI DE VOTRE ATTENTION

BON COURAGE À TOUTES ET TOUS

***Tu me dis, j'oublie.
Tu m'enseignes, je me souviens.
Tu m'impliques, j'apprends.***
Benjamin Franklin (1706 – 1790)